



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

**Nombre de Membres**

- Afférents : 19  
- En Exercice : 19  
- Présents : 17  
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et le lundi sept septembre à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

**Date de convocation**  
31/08/2020

**Présents** : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ, Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

**Date d'affichage**  
31/08/2020

**Excusée représentée** : Mme Aline COUTAREL (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).

**Absente** : Mme Vanessa LAGARDE

Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

**Délibération N°2020-76 :** Retrait de la délibération n°2020-43 relative à l'élection des Délégués auprès du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique du Dadou

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2020-43 du 2 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal désignait Messieurs Jean MARTINEZ et Jean-Marie BRU comme délégués titulaires pour siéger auprès du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Dadou.

Il expose le courrier de Madame la Préfète en date du 9 juillet 2020 qui signifie que la délibération est illégale et doit être retirée pour le motif suivant :

La compétence « EAU » est exercée par la communauté de communes Centre Tarn, de ce fait la commune de Montredon-Labessonnié ne peut élire les délégués au sein de ce syndicat mixte.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retirer la délibération n°2020-43 du 2 juin 2020 conformément à la demande de la Préfecture.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, :

- DECIDE de retirer la délibération n°2020-43 du 2 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal désignait Messieurs Jean MARTINEZ et Jean-Marie BRU comme délégués titulaires pour siéger auprès du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Dadou.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Paul CHAMAYOU.